

Belgique -Belgie
P.P.
40-49 LIÈGE X
P 204082



LIGNES D'ATTAC

Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne
Trimestriel n°124 | janvier - mars 2026 | 1,5 €



Éditeur responsable : Christine Pagnoule, avenue du Hêtre, 12 • 4000 Liège • Bureau de dépôt, Liège X

- ▶ **Mardi 17 février, 19 h, Simon Watteyne, Regard historique sur la Belgique : un enfer fiscal à réformer, Barricade**
- ▶ **Samedi 21 février, 10h, Hugues Bersini, Une IA qui comprend plus que nous ne comprenons ce qu'elle comprend, Cercle Leonardo, Seraing**



Solstice d'hiver, le moment le plus sombre de l'année.

Et à vrai dire, même si nous avons pu rassembler quelques «bonnes nouvelles», la nuit est bien noire tout autour de nous.

Des élections même pas faussées mettent au pouvoir des hommes d'affaires d'extrême droite.

Le droit international n'a guère jamais été respecté, mais là il est ouvertement bafoué, en Afrique, en Ukraine, en Palestine, au Vénézuela. À Gaza, le plan Trump, maintenant ratifié par les Nations Unies, est un retour explicite à une politique coloniale.

Les discours de haine et d'exclusion se déploient sans filtres.

Que ce soit au niveau de l'Union européenne ou du gouvernement fédéral, les exilés (les migrants) sont rejetés dans les ténèbres extérieures.

Au nom de la simplification administrative, les entreprises (si elles ne sont pas très très grandes) n'auront plus de compte à rendre sur le plan social et environnemental, ni de responsabilité vis-à-vis de leurs sous-traitants.

Les accords commerciaux (dits de libre-échange) condamnent agriculteurs, consommateurs et environnement.

Comme le rappelle Pierre Courbe dans une analyse de Canopea, ce n'est pas l'écologie qui est punitive, elle cherche au contraire à préserver des conditions favorables à la vie humaine, mais bien l'économie quand celle-ci radote sur la croissance et le PIB.

En Belgique, dès ce mois de janvier des dizaines de milliers de travailleurs qui ne peuvent justifier suffisamment d'heures de travail rémunéré vont être précipités dans la pauvreté pendant que le budget militaire explose, consacré à des achats plus absurdes les uns que les autres : des chars et blindés, neutralisés par des drones, des F35, impuissants face aux drones et aux missiles (merci à Jules Pirlot).

Nous, pourtant, qui militons pour un monde d'équité, d'émancipation et de solidarité, nous nous devons de garder vivante la flamme de l'espoir.

Hannouka est la fête juive de la lumière, une lumière fragile, recueillie parmi les ruines, « la persistance d'une lumière quand tout, politiquement et matériellement, semblait voué à l'extinction » (Youri Lou Vertongen, sur le blog

Hanoucca, ou la lumière qui oblige. (s. d.). Consulté 4 janvier 2026, à l'adresse <https://leblogcosmopolite.mystrikingly.com/blog/hanoucca-ou-la-lumiere-qui-oblige>



cosmopolite¹), une lumière qui « interdit les confort moraux » et « exige de la cohérence en même temps de que de la complexité ».

C'est une belle métaphore de cette obligation qui est la nôtre.

De même que le retour de la lumière, chaque matin, et l'émerveillement à retrouver devant le monde de la nature, dont nous faisons partie.

LE SENS DE LA MERVEILLE

Christiane Herman

L'article de Rachel Carson « *Help your children to Wonder* » (1956) est basé sur son expérience avec son petit-neveu, à qui elle a essayé d'inculquer l'amour de la nature, un credo tout simple : si l'on est conscient de la merveille et de la beauté de la nature, on voudra mieux la connaître. Il vaut donc mieux éveiller cette conscience qu'inculquer des connaissances. C'est ainsi qu'en gros Bertrand Fillaudeau, le traducteur, présente le premier texte du recueil paru chez Corti, *Le Sens de la merveille*. Le texte commence ainsi, « Au cours d'une nuit d'automne tempétueuse, j'enveloppai mon petit-neveu Roger, qui devait alors être âgé d'environ vingt mois, dans une couverture pour me diriger vers la plage, en dépit de la pluie et de l'obscurité. »

Au Kivu, ma petite mère n'avait pas besoin de montre, elle savait lire l'heure d'après la position du Soleil dans le ciel. À Hognoul, elle connaissait l'endroit sur l'horizon où le Soleil apparaît les jours de solstices les 21 décembre et les 21 juin. C'est là une connaissance instinctive que j'ai perdue.

Dans son annuaire 2026, les éphémérides, calculées pour l'observatoire de Cointe par la Société astronomique de Liège, sont exprimées en Temps universel (méridien de Greenwich). Pour obtenir l'heure légale en 2026 il faut ajouter deux heures pendant la période d'été, soit du 29 mars à 1h TU au 25 octobre à 1h TU, et une heure pendant la période d'hiver.

Plusieurs dates sont à noter dans nos agendas. Comme chaque année, **les équinoxes et les solstices** (le 20 mars, équinoxe de printemps, le 22 juin solstice d'été, le 20 septembre équinoxe d'automne, le 21 décembre solstice d'hiver). Et cette année en prime deux **éclipses** : éclipse de Soleil le 12 août (complète à l'ouest de l'Irlande ; grandeur maximum à Liège : 89,2% à 18h14) et éclipse partielle de Lune le 28 août, visible en grande partie à Liège, à son maximum à 4h13. À nos postes d'observation !



COUPS D'ÉTAT MENÉS PAR LES ÉTATS-UNIS, UNE LONGUE TRADITION

La nuit du 2 au 3 janvier, sans fard, sans intermédiaire, l'armée étaisunienne a bombardé des points stratégiques de la capitale du Venezuela et enlevé le couple présidentiel, sous le prétexte risible de narco-terrorisme.

L'enjeu est évidemment tout autre : il s'agit de prendre le contrôle des considérables réserves de pétrole du Venezuela, d'empêcher qu'il ne soit vendu à Cuba, à prix d'amis, et tout aussi insupportable pour Washington, qu'il n'échappe à la main-mise du dollar en s'échangeant contre des yuans, par exemple.

Une fois de plus le droit international est piétiné. Et c'est à peine si la Belgique, ou l'Union européenne, réagissent.

Certes, ce n'est pas là un acte de piraterie isolé. Cette ingérence colonialiste s'inscrit dans une longue liste de coups soutenus ou fomentés par les États-Unis, souvent en lien avec le pétrole.

Sans remonter à l'extermination des peuples indigènes, quelques dates et quelques noms après la Seconde Guerre mondiale.

En 1953, Mossadegh, Premier ministre iranien, est renversé dans un coup d'état orchestré par la CIA et le MI6

En 1954, au Guatemala, le président Arbenz Guzman est renversé par la CIA protégeant les intérêts des multinationales agro-alimentaires.

En 1966, en Indonésie, le président Sukarno est évincé par le jeune officier Suharto, avec l'appui des États-Unis.

En 1973, Salvador Allende, président élu du Chili, est renversé (et tué) lors du coup d'état d'Augusto Pinochet, soutenu par la CIA.

En 1983, les États-Unis envahissent la Grenade, où Maurice Bishop menait une politique trop proche des communistes.

En 1989, au Panama, les États-unis capturent Manuel Noriega en l'accusant de trafic de drogue.

En 2003, les États-unis envahissent l'Irak de Saddam Hussein et le tuent.

En 2009, Manuel Zelaya, président élu du Honduras est enlevé pendant la nuit.

En 2011, les États-Unis et quelques autres pays bombardent la Libye, démettent et tuent Mouammar Kadhafi.

De façon plus ou moins ouverte, la première puissance mondiale fait savoir qu'elle fait ce qu'elle veut, quand et là où elle le veut. C'est là une posture impérialiste qu'ATTAC dénonce avec force.

L'AMÈRE HISTOIRE DU SUCRE...II

Corinne Michel



ALIMENTATION

En remontant les millénaires, l'origine lointaine de la canne à sucre se situerait en Nouvelle-Guinée, d'où elle serait passée en Nouvelle-Calédonie, aux Nouvelles-Hébrides et aux îles Fidji, puis de là aux Indes¹. Ensuite le sucre commence son périple, d'abord vers la Chine et les Philippines, mais aussi vers l'ouest. Le premier écrit sur la canne à sucre date de 327 av. J.-C. et est écrit par Néarque (un des généraux d'Alexandre) qui parle d'un roseau indien qui produit du miel sans le concours des abeilles².

C'est à travers les écrits des voyageurs que la Grèce antique et l'Empire romain connaissent l'existence du sucre de l'Inde, consommé autrement qu'en sirop, notamment en gros morceaux. Le sucre est aussi exporté en Arabie et Pline l'Ancien le mentionne dans son *Histoire naturelle* en précisant que celui d'Inde est meilleur. Des médecins grecs préconisent de dissoudre les morceaux durs pour les maux de ventre.

Plus tard, vers le VII^e siècle l'Empire musulman étend ses frontières et se répand autour de Bassora après la conquête arabe. Ce moment est important, car il marque l'expansion de la culture du sucre dans le monde islamique et surtout la mise en place du **mode de production sucrier**. En effet, des esclaves noirs ont été importés d'Afrique orientale pour assécher les marais autour de Bagdad et ensuite sans doute pour cultiver la canne. Ce recours aux esclaves s'explique selon Pierre Dockès, auteur d'un essai intitulé *Le sucre et les larmes*, par le fait que ces marais n'étaient pas habités, on n'y trouvait donc aucune population locale qui aurait pu y travailler. C'est plutôt en Asie Mineure, en Syrie, en Égypte qu'une paysannerie asservie existait rendant inutile le recours à des esclaves importés. L'esclavage était donc répandu à cette époque et cela sans lien avec des questions de religions, le christianisme ou l'islam restants tolérants à cet égard. La filière arabo-musulmane a eu recours à l'esclavage au Maroc, en Sicile, en Espagne notamment. Précisons l'importance du sucre dans la vie des musulmans : le Coran évoque fréquemment le sucré « *Aimer les douceurs est un signe de foi...* »³.

Les recherches se sont concentrées sur l'étude des déplacements du sucre de l'est vers l'ouest (l'explosion des cultures aux Amériques), mais un déplacement →

1. Pierre Dockès, *Le sucre et les larmes*, Descartes et Cie, 2009, p29

2. Ibid. p 29

3. Cité dans Rachel Laudan, *Cuisine and Empire. Cooking in World History*, Los Angeles, 2013, p.136-138



s'était aussi produit vers l'est et la **Chine** développait des techniques de production telles que le sucre y était une marchandise de choix en Asie⁴.

La filière chrétienne est plus tardive, les croisés découvrent le paradigme sucrier au Proche-Orient et au début du XII^e siècle, ils vont l'exploiter et systématiser le recours à l'esclavage⁵.

Notons que pendant tout le Moyen âge en Europe, c'est avec du miel qu'on sucre les plats, le sucre est considéré comme une épice en occident. Cette épice très chère est réservée à une élite et est un signe de pouvoir. Il faut attendre le XIV^e siècle pour voir des recettes utilisant le sucre, mais seulement aux tables royales. La mode à cette époque est issue des traditions islamiques qui célébraient des fêtes de sultans fortunés avec des sculptures monumentales en sucre. Ce savoir-faire est repris et modifié en Europe et surtout en France où la monarchie pousse les chefs et les cuisiniers à développer cet art. Il faudra attendre le XVI^e, mais surtout le XVII^e et le XVIII^e siècle pour que le sucre se démocratise et envahisse les foyers modestes.

Toujours selon Dockès cette **réactivation de l'exploitation esclavagiste**, jamais oubliée, constitue une continuité spatiale entre l'ancien esclavage et l'esclavage médiéval, et entre celui-ci et l'esclavage moderne⁶.

La culture sucrière s'est ainsi développée dans tout le bassin méditerranéen tantôt sur des territoires aux mains des Arabes tantôt repris par les chrétiens. Ensuite, vers le XV^e on constate un saut vers la Méditerranée atlantique, car la demande de sucre augmente. La mise en esclavage côtoie les travailleurs libres sur les plantations (Sicile, Crète, Chypre, Majorque, Madère, les Canaries, etc.). Selon James Walvin⁷, les grandes caractéristiques de l'économie moderne sucrière étaient donc en place bien avant que les Européens ne s'embarquent dans leur aventure américaine. La culture du sucre nécessitait beaucoup d'argent et était **financée par des marchands et des banquiers** (catalans, génois, vénitiens).

4. James Walvin, *Histoire du sucre, histoire du monde*, La Découverte, 2020, p.22

5. Dockès, op. cit. p.32

6. Dockès, op.cit. p.34

7. James Walvin, *Histoire du sucre, histoire du monde*, La Découverte, 2020

tiens). Le sucre était raffiné dans des villes du nord de l'Europe avant d'être réexporté. Partout c'était le même scénario : on arrivait, on soumettait les populations locales qui finissaient par disparaître (les Guanches aux Canaries) ou on faisait venir des esclaves (à Madère). On attaquait aussi la végétation, on défrichait, on préparait pour les plantations. Cependant de ce côté de l'Atlantique, les productions ne sont pas très rentables, car les îles sont trop petites.

Avec les grands navigateurs, nous traversons l'Atlantique et très vite se dessine le projet de **culture sucrière aux Caraïbes**, au début d'abord porté par l'Espagne - avec peu de succès (à Saint-Domingue), puis le Portugal (au Brésil), la Hollande (Brésil, Surinam, Guyane hollandaise), et enfin l'Angleterre et la France (la Barbade, Guadeloupe et Martinique). Grâce au travail gratuit des esclaves et la production croissante, le prix du sucre baisse et en 1600 il devient un produit de tous les jours.

C'est au Brésil que le **développement** des plantations se développe énormément à la fin du XVI^e. Avec deux caractéristiques qui se répèteront : d'abord on arrive et on chasse les indigènes pour récupérer leurs terres puis on fait venir des travailleurs par bateau, principalement des Africains⁸. L'économie de la plantation se propage à l'arc antillais avec les changements que nous avons déjà cité : les populations anéanties, les autres asservies, les modifications de la faune et la flore, la destruction d'un équilibre naturel à tout jamais perdu et des changements au niveau mondial que l'on nomme l'échange colombien : le vaste transfert de plantes, animaux, populations, cultures et maladies entre le Vieux Monde (Europe, Asie et Afrique) et le Nouveau Monde (les Amériques).

Le Brésil avait aiguisé l'appétit occidental pour le sucre, mais c'est le tournant caribéen qui inaugura l'empoisonnement du monde⁹. La France et l'Angleterre sont arrivées plus tard dans cette course à la production de sucre aux Caraïbes, mais la production fut phénoménale. En 1770 on produisait 200 000 tonnes de sucre dans le monde, dont 90% aux Caraïbes. Le sucre était devenu synonyme d'esclavage¹⁰.

À suivre...

8. Walvin, op. cit. p.49

9. Walvin, op. cit. p.52

10. Walvin, op. cit. p.53

GREEN DEAL ? RESTE UN DEAL

La présidence danoise de l'Union européenne pavoise : le paquet « Omnibus », qui vise à réduire les obligations imposées aux entreprises, au nom de la simplification des règles et de la lutte contre la charge bureaucratique, est voté par le Parlement. Fini la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, fini le devoir de vigilance. Arrosez donc de pesticides. Autorisez vos sous-traitants à exploiter leurs travailleurs à mort. L'accord voté par le Parlement est encore plus régressif que celui proposé par la Commission : les obligations de reporting social et environnemental ne s'appliqueront plus qu'aux entreprises de plus de 1000 salariés réalisant un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 450 millions d'euros, un seuil très supérieur à celui initialement envisagé qui aura pour conséquence d'exempter plus de 85% des entreprises jusqu'ici concernées par la directive ; quant au devoir de vigilance, il ne s'appliquera désormais qu'aux entreprises comptant plus de 5000 salariés et réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 1,5 milliard d'euros, alors que la proposition de la Commission européenne fixait le seuil à 1000 salariés et 450 millions d'euros de chiffre d'affaires. Faut-il dire qu'il ne sera plus question de plans de transition climatique ? C'est l'avenir qu'on assassine.



Quelques mesures du gouvernement Arizona en matière de fiscalité du capital et de lutte contre l'évasion fiscale

- ▶ La taxe sur les comptes-titres passe de 0,15 % à 0,30 % pour les comptes-titres supérieurs à 1 million d'euros (il ne s'agit pas d'un impôt sur la fortune : les personnes les plus riches ne sont pas concernées).
- ▶ 377 inspecteurs seront engagés pour lutter contre la fraude sociale et fiscale (mises une fois de plus sur le même plan... reste à voir la répartition des inspecteurs).
- ▶ 370 agents seront recrutés dans le cadre de la création d'un parquet financier national..
- ▶ Le taux d'imposition appliqué aux sociétés de gestion passera de 15 à 18 % (pas de quoi s'étrangler).

La Chambre a adopté un projet de loi dont les dispositions diverses contiennent des mesures fiscales :

- ▶ Les fonctionnaires du SPF Finances pourront croiser les bases de données fiscales avec les données contenues dans le PCC (Point de contact central des comptes et contrats financiers de la Banque nationale) afin de constituer des listes de situations présentant un profil à haut risque de fraude.
- ▶ Le taux de déduction pour investissement passera de 30 à 40 % pour les grandes entreprises, soit une harmonisation avec le taux pratiqué pour les petites sociétés.
- ▶ Le seuil de revenu accepté pour un flexi-job passe de 12 000 à 18 000 euros dès 2025. Ce montant sera indexé chaque année.
- ▶ Les libéralités (dons) ne seront plus déductibles qu'à hauteur de 30 % (au lieu de 45 %) et les pensions alimentaires ne seront plus déductibles.
- ▶ Pour certains produits alimentaires à emporter, la TVA passe de 6 à 12 %, et là ce serait cocasse (voir l' intervention de Raoul Hedeboe à la Chambre) si le choix des produits sanctionnés n' envoyait un message désastreux pour la santé et l'environnement : en favorisant les produits traités et à longue conservation, cette hausse encourage la malbouffe (agents conservateurs) et le suremballage ; elle décourage en revanche la consommation locale.



INCIDENCE DE LA RÉFORME DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE SUR LES FINANCES FÉDÉRALES

Guy Leboutte

Éléments de langage

S'agissant de la fin des allocations de chômage à deux ans maximum, une question écrite¹ a été posée le 26 mai 2025 par la tenace et combative députée de l'opposition Sarah Schlitz, au ministre de l'Emploi, de l'Économie et de l'Agriculture, le libéral David Clarinval : « *Quelles économies espérez-vous engranger?* »

Engranger est une parole d'écologiste certes, cependant Sarah Schlitz semble savoir, et appliquer, que « l'écologie sans lutte de classes, c'est du jardinage ».

Le ministre commence sa réponse par « *La limitation du chômage dans le temps est avant tout une mesure d'activation.* » Et poursuit par « *Mais la situation particulièrement précaire des finances publiques belges nécessite en effet des mesures profondes afin de garantir durablement la viabilité financière de notre sécurité sociale.* »

Le premier élément laisse pantois. Il nous avait échappé que les libéraux plaçaient d'autres impératifs avant le pécuniaire, celui-ci euphémisé de façon peu convaincante par des variations entre les alertes à la « compétitivité » et les alarmes au « handicap salarial », et que leur éternelle chasse aux pauvres avait d'autres soucis que de garantir les richesses de ceux qui en disposent².

La suite est conforme et attendue: il s'agit bien de réduire le budget de l'État.

L'élément de langage désormais caractéristique de la coalition Arizona est répété, derrière son chef de file, qui a déclaré avoir « *sauvé l'État-providence* » lors de la conclusion de son accord budgétaire, non sans avoir au préalable affirmé devant une assemblée d'étudiants que « *l'État-providence tel que nous le connaissons pourrait bien disparaître 'de notre vivant.'* » Les mêmes qui durcissent et restreignent les conditions d'accès aux droits de l'État social (chômage, pension, cotisations sociales des plus hauts revenus...), s'en présentent comme les sauveurs.

1. Voir « *L'art d'ignorer les pauvres* » de John Kenneth Galbraith, un survol de deux mille ans en deux pages A4, https://s.42l.fr/attac_124_01

2. Question parlementaire: Les conséquences de la réforme des allocations de chômage | Sarah Schlitz. (s. d.). Consulté 4 janvier 2026, à l'adresse https://s.42l.fr/attac_124_02

Passer d'un système assurantiel à un système assistantiel, une amputation

Les passages de l'allocation de chômage à la prise en charge par les CPAS que la réforme implique, constituent bien un recul de la sécurité sociale, qui est un système **assurantiel**, de droits et de cotisations, vers l'aide sociale communale (anciennement nommée *assistance* et aujourd'hui en charge d'un revenu dit *d'intégration*), qui est un système **assistantiel** ou **résiduel**, de soutien à ceux qui échappent aux assurances sociales. « *L'assistance sociale ne relève pas de la sécurité sociale à proprement parler* », nous dit le site socialsecurity.be³ de l'État belge. L'assistance sociale relève en effet d'autres critères d'attribution, comme l'état de besoin sur la base d'une enquête sociale, et l'analyse des ressources.

Des observateurs spécialisés⁵ annoncent que la Belgique va connaître plus de personnes relevant des CPAS que du chômage indemnisé. Nous assistons bien à une amputation de la sécurité sociale, avec le prescripteur qui nous dit : la patiente survit. Et l'amputation, c'est de la médecine de guerre.

Économies brutes et nettes

Dans sa réponse à Sarah Schlitz du mois de mai, le ministre de l'Emploi n'a pas donné de chiffres, renvoyant pour partie à des textes déjà signalés, et pour partie à la discrétion qu'imposent des négociations budgétaires. Mais depuis, les instances gouvernementales ont abondamment annoncé deux milliards annuels d'économie pour le budget fédéral⁴, attribuées essentiellement à la suppression des actuelles allocations de plus de deux ans : des économies **brutes** d'environ 2 milliards d'euros dès 2026 (contre 900 millions initialement budgétés), 2,3 milliards en 2027 et 2,5 milliards par an ensuite.

Ces économies doivent être réduites d'une série de charges qui s'imposent en accompagnement, principalement en compensation de la brutale surcharge de gestion déportée vers les CPAS, et surtout des suppléments de revenus d'intégration sociale. Ces derniers sont pris en charge (« compensés ») à 70 % par le fédé- ➔

3. Assistance sociale et CPAS | securitesociale.be. (s. d.). Consulté 4 janvier 2026, à l'adresse https://s.42l.fr/attac_124_03

4. Cobbaut, N. (2025, octobre 1). Bientôt plus de personnes au CPAS que de chômeurs complets indemnisés. Echos du crédit et de l'endettement. https://s.42l.fr/attac_124_04

5. La réforme du chômage pourrait rapporter beaucoup plus que prévu en 2026. (2025, mai 22). L'Echo. https://s.42l.fr/attac_124_05



ral pour les CPAS à partir de 1000 bénéficiaires, mais à 55% jusqu'à 499 bénéficiaires, et à 65% de 500 à 999 bénéficiaires.

Le gouvernement fédéral a déjà décidé, c'est un minimum, une aide de 26 millions pour 2025, et de 234-302 millions pour 2026 et 2027. Et en 2028 ?

La réforme sera appliquée au 1^{er} janvier 2026, et après deux ans, seuls les chômeurs qui atteignent cette durée durant l'exercice en cours seront touchés par l'éviction, autrement dit, le nouveau régime sera en phase « post-transition » (le gouvernement), ou de croisière, à partir du 1^{er} janvier 2028.

L'évaluation des charges tant pour le fédéral que pour les CPAS donne lieu à de nombreuses polémiques et s'inscrit dans une évidente guerre des budgets fédéraux et communaux, voire fédéraux et régionaux : **l'externalisation** a force de loi dans la pensée comptable.

Effets sur le chiffre des incapacités de travail et de l'invalidité

Une étude de fin 2024 du Dulbea^{6.}, le département d'économie appliquée de l'ULB, lève un lièvre candidat à la figure d'éléphant dans la pièce : plus d'un tiers des chômeurs de plus de deux ans se retrouveraient relever de l'invalidité. « **Pour l'autorité fédérale, l'augmentation des dépenses d'incapacité de travail serait la plus importante (+550 millions €), loin devant les augmentations de subventions à destination des CPAS.** »

Tableau 1 : Probabilités générales de se placer dans les trois trajectoires par région

Région	Retour à l'emploi	CPAS	Invalidité
Région flamande	32,38%	31,29%	36,33%
Région de Bruxelles-Capitale	26,31%	37,24%	36,45%
Région wallonne	27,85%	32,99%	39,16%
Belgique	28,54%	33,80%	37,66%

Source : Dulbea

Le Dulbea envisage trois trajectoires possibles pour les chômeurs évincés : retour à l'emploi, CPAS, et invalidité. Il manque sans doute une réalité bien connue, mais par définition difficile à mesurer : le non-recours aux droits.

L'étude prend aussi l'hypothèse que les chômeurs de longue durée de plus de 55 ans ayant travaillé 30 ans échappent à la réforme, ce qui n'est pas encore clair, mais dont la non-prise en compte même partielle ne pourrait qu'aggraver le

6. Bayenet B., Fontaine M., Mouchart C., Rolland T. et Tojerow I., Limiter à deux ans les allocations de chômage : quelles conséquences sur les finances des CPAS ? https://s.42l.fr/attac_124_06

chiffre d'invalidité.

Et par ailleurs comme souvent avec les études économiques, le chiffrage repose sur des valeurs mesurées dont on postule la continuation sans en avoir élucidé les causes. Notons cependant que l'extension de l'invalidité répond à une projection vraisemblablement plus robuste, vu que tout le monde finit par mourir, que celle d'un retour à l'emploi, devenu depuis des décennies ce serpent de mer dont on parle, mais qu'on ne voit pas.

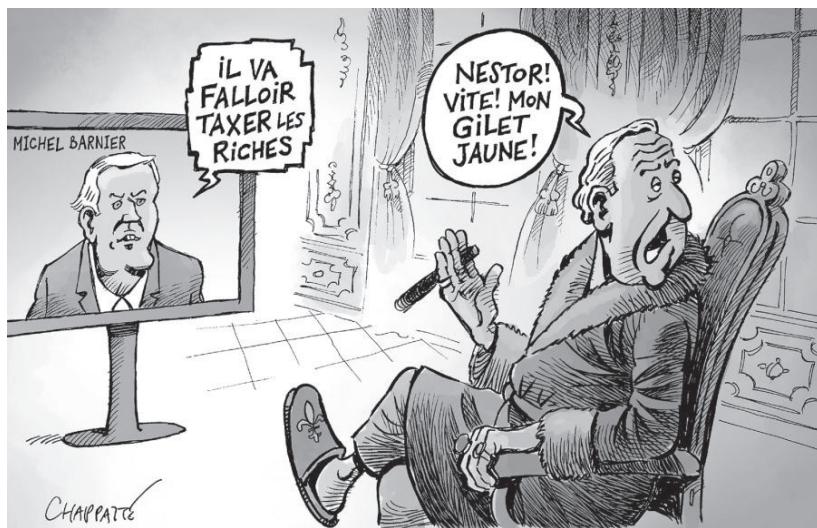
Curieusement, nous n'avons trouvé ailleurs aucune interrogation sur les effets de la réforme quant à l'incapacité de travail.

Un résumé, un commentaire ?

La prise en compte des risques sur l'invalidité montre bien la puissance de certains effets retour. D'autres se révéleront, cela aussi est le propre de l'externalisation, qui aimerait les ignorer.

Que cette réforme coûte à la société belge, c'est certain : vulnérabilités accrues, pauvreté en hausse, finances locales et services publics locaux mis à mal, santé et santé mentale atteintes, « déliaison » sociale, conflictualités ...

Qu'elle coûte à l'État fédéral, ce n'est pas impossible. Le ministre de l'Emploi s'en félicitera-t-il pour afficher : « *Oui, cette réforme nous a coûté ! C'est bien la preuve qu'elle n'était pas budgétaire, mais avant tout une mesure d'activation* » ?



© Patrick Chappatte <https://www.chappatte.com>. Avec l'aimable autorisation de l'auteur



L'Université de Poznan propose depuis longtemps un programme de troisième cycle en études d'Espéranto. À l'Université de Séville, il existe un groupe d'Espéranto. Enfin, à l'Université d'Amsterdam, une chaire a été créée en 1997 pour la recherche et l'enseignement de l'interlinguistique avec une attention spéciale pour la théorie et la pratique des langues planifiées, ainsi que pour la langue et la culture de l'Espéranto.

Tabatha Fabri (historienne, mémoire de Master intitulé *L'internationalisme et la langue internationale « espéranto »: L'internationalisme, le sennaciismo et la nation dans les mouvements espérantistes*) a tracé un panorama historique en **quatre temps** :

- Langue internationale créée en 1887 par un Juif polonais ophtalmologue, l'espéranto est pensé d'emblée comme un projet philosophique et politique pour soutenir des idées pacifistes, internationalistes et de solidarité entre les peuples.
- La période anarchiste espérantiste (1904-1908), représentée par la communauté bruxelloise « L'Expérience » qui tente d'être autonome, donne des cours d'Espéranto, des conférences, publie des journaux. Eugène Gaspard (1883-1969) va rencontrer Émile Chapelier, qui utilise les mots libertaire et anarchiste comme synonymes et présente l'intérêt de l'espéranto pour le

Le 13 novembre 2025, le Centre d'Histoire et de Sociologie des Gauches organisait un séminaire sur le thème « L'espéranto, une langue commune pour la gauche de demain ? »

Kristin Tytgat (professeure émérite, philologue en langues germaniques et slaves de la VUB) a présenté la **place de l'espéranto en milieu universitaire**. La plus populaire, la plus usitée des langues planifiées, l'espéranto est étudié par la Société d'Interlinguistique. À l'Université de Leipzig, les étudiants peuvent choisir un module d'interlinguistique en option.

mouvement anarchiste.

- ▶ L'association anationale mondiale SAT, créée au Congrès de Prague en 1921, regroupe des gens de gauche (communistes, socialistes, anarchistes, amis de la nature, féministes). Ils correspondent avec le monde entier, et particulièrement avec l'Union soviétique, et affirment un rejet radical du nationalisme. Ce qui vaut une interdiction de l'espéranto en 1933 par Hitler et en 1937 par Staline.
- ▶ Enfin, après la Seconde Guerre mondiale, le mouvement cherche à se reconstruire et neutralise quelque peu ses positions.

Cet historique s'est prolongé par un **débat trop court** où de nombreuses questions ont été ouvertes.

- ▶ Parmi les espérantistes, quelle est encore la proportion de membres de SAT ou d'anationalistes ? Il n'existe pas de relevés statistiques du nombre d'espérantophones, ni du nombre d'anarchistes. UEA annonce des milliers de membres, et SAT des centaines.
- ▶ On peut être membre de SAT sans être a-nationaliste, ou être nationaliste et internationaliste.
- ▶ Héritiers du tsarisme, les bolcheviks n'imaginaient pas l'URSS communiste en dehors de la domination russe. L'idéal de révolution internationale a été abandonné par Staline au profit de la révolution dans un seul pays.
- ▶ Si de nombreux travailleurs et syndicalistes ont appris l'espéranto car c'était le moyen le plus facile et le plus efficace pour communiquer avec des prolétaires du monde entier, est-ce que des syndicats et des partis ouvriers ont envisagé d'utiliser l'espéranto ?
- ▶ Au sein d'UEA, s'organisent des associations de cheminots, de postiers, d'enseignants et de syndicalistes.
- ▶ Pourquoi la question linguistique (apprentissage des langues, protection des cultures minoritaires) n'est-elle pas débattue et est-elle même exclue du champ politique habituel ?

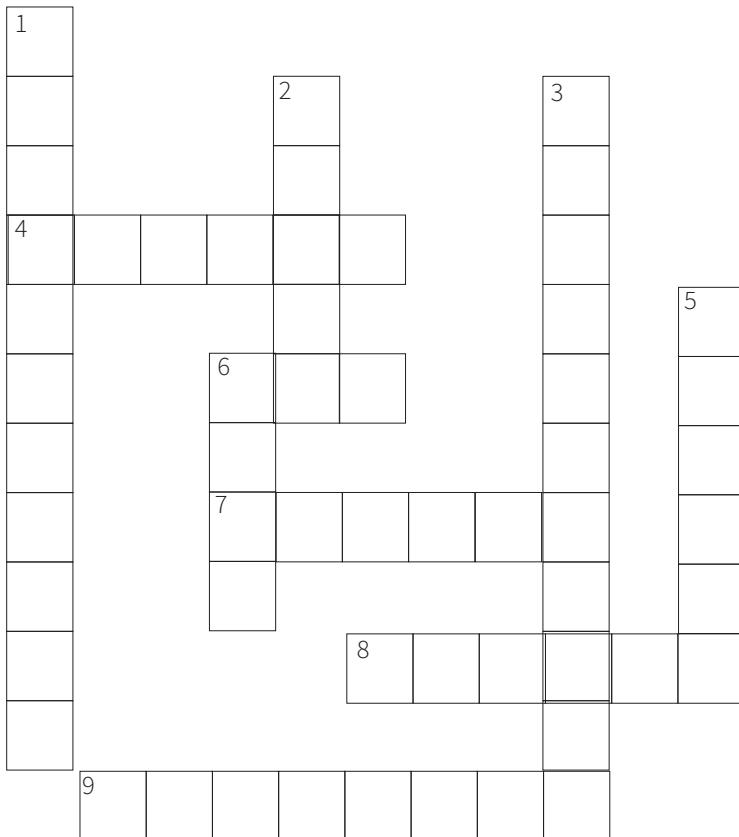
Source : Bolle, F. (2025, octobre 23). L'espéranto, une langue commune pour la gauche de demain ? Séminaire avec Tabatha Fabri le jeudi 13 novembre 2025 (18h-20h, ULB) | Centre d'Histoire et de Sociologie des Gauches. https://s.42l.fr/Attac_124_07

Lien sur le site du CHSG : Colloques-conférences Replay (Réalisateur). (2025, décembre 17). L'espéranto, une langue commune pour la gauche de demain ? [Enregistrement vidéo]. https://s.42l.fr/attac_124_08



JEU

DES FOUS ET QUELQUES CHIENS



Horizontalement

- 4 Quelqu'un qui est dépossédé de ce qui constitue son être essentiel
6 Qui a perdu la raison
7 Extravagant, déraisonnable, fou
- 2 Familiar et vieilli :fou ou chien sauvage
3 Atteint d'une psychose
8. Un peu fou, écervelé ou chien de chasse à poil ras
5 Qui frappe par son caractère excessif; déliant

Verticalement

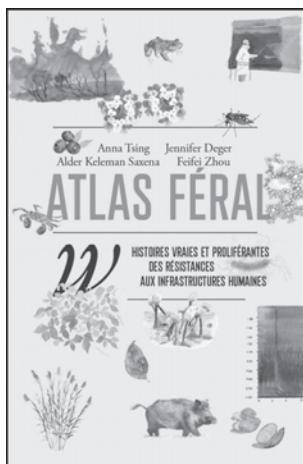
- 1 Celui qui se croit perpétuellement persécuté et agressé
9 Dérangé, patraque (familier)
6 Fou provençal

RÉPONSES AU CAPITALISME MONDIALISÉ

Compte-rendu par Christine Pagnouille

Anna Tsing, Jennifer Deger, Alder Keleman Saxena, Feifei Zhou (dir.),

Atlas férål. Histoires vraies et proliférantes des résistances aux infrastructures humaines, composé et traduit par Marin Schaffner, éditions Wildproject, 2025, 353 pages, 24 euros



Un livre inclassable, une mise en page originale, au moins trente-trois auteurs supplémentaires pour les différents chapitres.

Un phénomène férål est provoqué par l'activité humaine et devient incontrôlable. C'est dans ce sens que l'on peut parler de résistances, des résistances peu sympas pour les humains, et avant de dire que ceux-ci l'ont bien cherché, il convient de lire les « cadrages », qui définissent des responsabilités précises. Le premier, la disparition des peuples autochtones (du double continent entre l'Atlantique et le Pacifique), montre le rôle des maladies importées avec des animaux domestiques et conclut à « l'homogénéisation des espèces à l'échelle mondiale – corollaire d'une nouvelle économie fondée sur la science et le profit ». Les auteurs (Lewis et Maslin) ajoutent : « L'Anthropocène n'est qu'une histoire . . . au sujet de la manière dont nous traitons l'environnement et dont nous nous traitons les un·es les autres. » (p. 67). Le second, les invasions biologiques des 500 dernières années, reprend et généralise ce phénomène qui consiste à introduire des espèces étrangères, non pas délibérément comme dommage collatéral du commerce international. Le troisième porte sur l'Empire, le pouvoir, la domination militaire, qui représente une cause majeure de dérèglement climatique. Le quatrième explore le rôle du Capital, un phénomène qui ne s'est manifesté, dans certaines parties du monde, qu'à partir du XVI^e siècle et a entraîné un rapport de prédatation à la nature. Le cinquième, la Grande accélération : collision entre histoire humaine et histoire de la terre, montre que c'est dans la deuxième partie du XX^e siècle que tous les indicateurs liés à la dégradation de la biosphère se sont emballés. Enfin, le sixième, la finance (depuis 1980), l'accélération de l'extraction, explique le changement de paradigme qui, dans le monde de la haute finance, a transformé tous les actifs industriels en source de spéculation, grâce à une déré→

mestiques et conclut à « l'homogénéisation des espèces à l'échelle mondiale – corollaire d'une nouvelle économie fondée sur la science et le profit ». Les auteurs (Lewis et Maslin) ajoutent : « L'Anthropocène n'est qu'une histoire . . . au sujet de la manière dont nous traitons l'environnement et dont nous nous traitons les un·es les autres. » (p. 67). Le second, les invasions biologiques des 500 dernières années, reprend et généralise ce phénomène qui consiste à introduire des espèces étrangères, non pas délibérément comme dommage collatéral du commerce international. Le troisième porte sur l'Empire, le pouvoir, la domination militaire, qui représente une cause majeure de dérèglement climatique. Le quatrième explore le rôle du Capital, un phénomène qui ne s'est manifesté, dans certaines parties du monde, qu'à partir du XVI^e siècle et a entraîné un rapport de prédatation à la nature. Le cinquième, la Grande accélération : collision entre histoire humaine et histoire de la terre, montre que c'est dans la deuxième partie du XX^e siècle que tous les indicateurs liés à la dégradation de la biosphère se sont emballés. Enfin, le sixième, la finance (depuis 1980), l'accélération de l'extraction, explique le changement de paradigme qui, dans le monde de la haute finance, a transformé tous les actifs industriels en source de spéculation, grâce à une déré→



glementation qui laisse le pouvoir de décision aux mains des financiers. Ce n'est donc pas l'ensemble du genre humain qui est responsable.

La **deuxième partie** propose un inventaire non exhaustif de ces revanches de la nature maltraitée (le vivant qui se défend?) qui menacent parfois davantage que notre confort ou nos profits : des algues bleues, des brouillards toxiques, de l'amarante qui résiste aux herbicides, des jacinthes d'eau, des sacs plastiques (là ce n'est pas vraiment la nature, mais notre incurie humaine en direct). Les frelons asiatiques qui envahissent nos villes et nos campagnes en sont un autre exemple.

Dans une **troisième partie**, Anna Tsing explique comment les activités humaines stimulent la présence de champignons pathogènes, qui au lieu de tisser la toile de la vie participent et accélèrent l'œuvre de mort dont les monocultures et le recours aux pesticides sont des illustrations.

FRELONS

Christiane Herman

Le 3 novembre, nous avions réunion à la commune pour préparer la journée de l'arbre. À cette occasion, un citoyen nous fit un exposé sur la campagne de détection/surveillance contre le **frelon asiatique** qu'il a mené en 2025 avec un responsable de la commune : difficultés et résultats rencontrés, fabrication de piège avec son imprimante 3D, campagne Facebook, récolte de verre allongé, distribution de piège et une carte de la commune avec la localisation des nids signalés répertoriés, ce qui augmentait l'efficacité de piégeurs officiels et le contrôle des prix demandés au citoyen pour liquider les nids (50 à 150/nid !). L'invasion par le frelon asiatique n'est pas uniquement un problème pour les apiculteurs ! C'est un prédateur redoutable pour tous nos insectes au même titre que les insecticides de synthèse. Ce qui est en jeu, c'est la biodiversité, la pollinisation, la nourriture des insectivores, c'est aussi un problème de santé publique, un problème européen dont la solution est le citoyen local.



BONNES NOUVELLES

Le 4 novembre, Katie Wilson, une démocrate **socialiste**, a été élue maire de Seattle, ville portuaire de près de 800 000 habitants et principale ville de l'État de Washington. Nouvelle victoire de gauche, après l'élection de Zohran Mamdani comme maire de New York. Comme lui, elle se bat pour des logements accessibles.



Au Brésil, dans l'État du Pará, le plus ravagé par la déforestation, des agriculteurs pratiquant l'**agroforesterie** tentent de restaurer les sols et ramener la biodiversité. La destruction du sol avait commencé dès les années 1970 avec la construction d'une route reliant Belém à Brasília. C'est là que se constitue aujourd'hui un réseau d'agroforesterie, pour restaurer les sols dégradés, réimplanter un couvert forestier et offrir une alternative durable aux agriculteurs en imitant la forêt. Mais l'agroforesterie est une discipline exigeante qui demande un investissement de départ, une formation constante et de la patience. Il manque enfin une aide des pouvoirs publics.



Cette année, c'est presque la bonne. Dans la saga du procès des trois militants poursuivis pour le vol sur la voie publique d'une bâche publicitaire pour SUV une nuit de septembre 2022, ceci pour faire connaître les exigences d'une **mobilité** compatible avec une habitabilité soutenable, c'est la Cour constitutionnelle, sollicitée par la Cour d'appel, qui a confirmé la décision du tribunal de première instance de Liège : certes il y a vol, mais avec une cause d'excuse atténuante liée à la liberté d'expression.

Voir l'argumentaire militant en ligne¹.

1. Procès pour une mobilité populaire et durable. (s. d.). Procès pour une mobilité populaire et durable. Consulté 4 janvier 2026, à l'adresse : https://s.42l.fr/Attac_124_09



BONNES NOUVELLES



La Justice a tranché : **le pin sylvestre du Laveu**, menacé d'abattage depuis dix ans, est sauvé. Félicitations à la Ville de Liège qui s'est battue pour le sauver. Ce beau conte de Noël sera-t-il le prélude d'un vrai conte de fées où la Ville défendrait ses vastes espaces verts menacés par des projets immobiliers ? Où sera-t-il l'arbre qui cache une forêt urbaine sacrifiée ?



Ce 23 décembre, la Belgique a déposé une intervention auprès de la Cour pénale internationale dans le cadre de la plainte de l'Afrique du Sud contre le gouvernement israélien.



Des travailleurs sans-papiers, exploités et soumis à des conditions de travail dégradantes dans des centres de **tri de déchets**, ont obtenu justice auprès des prud'hommes (tribunal du travail en France) contre Suez et Veolia. Ils n'avaient ni contrat de travail ni équipement de protection. Pour la plupart venus du Maroc, ces travailleurs et travailleuses du déchet ont aussi subi des humiliations managériales quotidiennes pouvant aller jusqu'au racket et à la violence physique.

La gestion du recyclage est une compétence publique. Jamais les collectivités locales ne devraient la déléguer au privé.

Il n'y a pas, il ne peut y avoir de crise migratoire : les migrations font partie de l'histoire de l'humanité. En revanche, il y a des crises qui obligent à s'exiler, et il y a, chez nous, une crise énorme de l'accueil, le terme est même indécent en regard des politiques menées.

Deux témoignages.

Pierre Galand (ancien sénateur)

L'accord présenté par la Commission von der Leyen adopté par le Conseil européen relatif aux expulsions de migrants est scandaleux. [Lire le communiqué de presse¹]

Déshumanisant : Les migrants ne sont plus que des chiffres et des encombrants.

Hypocrite : Les pays tiers qui serviront de récipiendaires pour les expulsés sont censés respecter les droits humains et le droit international dont, texto : "le principe de non refoulement".

Sécuritaire : les migrants sont nécessairement suspects, renvoyables à merci, emprisonnables avec des peines exceptionnelles et dissuasives. Il n'est pas fait mention de leur droit à être défendus.

Écoeurant : Les pays membres exécuteront les expulsions dictées par d'autres pays membres y compris non démocratiques. C'est une traque humaine au nom de « l'Ordre européen au retour ».

Bernadette Schaeck (qui défend inlassablement les allocataires sociaux)

Le Pen et Bardella en rêvent. L'Arizona le fait ! Le Conseil des ministres a adopté le 23 décembre deux avant-projets de loi que l'on doit qualifier de raciste.

- ▶ Suppression du droit au Revenu d'intégration aux demandeurs de protection subsidiaire (ils et elles pourront fuir la guerre ou une dictature, par exemple, mais ils n'auront pas de quoi vivre).
- ▶ Suppression du droit à l'aide sociale (sauf aide médicale urgente et inscription en adresse de référence) pendant les 5 premières années de séjour légal en Belgique.
- ▶ Suppression du droit à l'aide sociale (sauf aide médicale urgente) pendant toute la durée des demandes diverses d'autorisation de séjour en Belgique (durée qui peut être très longue).

1. Accord au sein du Conseil sur un règlement de l'UE relatif au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier. (s. d.). Consilium. Consulté 4 janvier 2026, à l'adresse <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2025/12/08/council-clinches-deal-on-eu-law-about-returns-of-illegally-staying-third-country-nationals/>

D'autres que moi analyseront en détail ces avant-projets et en expliqueront les conséquences concrètes. Mais je trouve important de l'évoquer, parce défendre les usagers des CPAS comporte aussi pour moi une opposition à ces mesures racistes.

Le statut de protection subsidiaire (qui est différent de celui de réfugié) est accordé à des personnes qui encourent dans leur pays d'origine le risque de

- ▶ peine de mort ou exécution
- ▶ torture
- ▶ traitements inhumains ou dégradants
- ▶ menaces graves contre la vie ou la personne en raison d'une violence aveugle en cas de conflit armé interne ou international.

C'est la définition officielle.

C'est à ces personnes-là que le gouvernement Arizona veut retirer le droit au Revenu d'intégration.

Qu'elles crèvent de faim, de froid, qu'elles dorment dans la rue, qu'elles se fassent exploiter par du travail au noir, qu'elles subissent la traite des être humains. Si elles ne sont pas d'accord, qu'elles aillent se faire torturer ou tuer ailleurs.

Si elles veulent échapper à un traitement inhumain et dégradant dans leur pays d'origine, qu'elles le subissent ici, en somme.



D'après une photo de Thierry Vangulick

LA PAIX EN 2026 ?

Eric Nemes



L'AG des Nations unies avait décrété l'année 2025 année de la paix et de la confiance. Aussi nous vous invitons à visiter et faire circuler l'exposition « Réister à la propagande de guerre » (en mars au cinéma Sauvenière, ensuite à Verviers, à l'Athénée de Huy en avril, à Schleiden en Allemagne en septembre, au PAC d'Angleur en octobre). Elle sera au Peace Village à Messines du 25 février au 11 mars 2026. Quelques centaines de personnes l'ont vue et appréciée et ont entendu la conférence de Mme Morelli, se rappelant que la paix n'était pas simplement un vœu de Noël, mais devait se construire dans nos pensées et nos actions quotidiennes et se transmettre à nos enfants. La paix se construit par le respect de tous, le respect de l'état de droit et la construction d'un équilibre des forces, et donc la limitation et le désamorçage des tensions, causes de conflits.

Elle nécessite de dénoncer systématiquement la propagande de guerre, les mensonges répandus par les fauteurs de guerre du monde entier et répétés jusqu'à en faire une vérité.

Si vous voulez faire venir cette exposition dans votre association, votre école, entreprise, n'hésitez pas à nous contacter ou à contacter le War Heritage Institute.

Nombre de Liégeois·es sont à juste titre inquiets de la montée des discours de guerre, de l'accélération inconsidérée des dépenses d'armement, de la lettre envoyée par notre Ministre de la « défense » à tous les jeunes de 17 ans les appelant à s'engager à faire un « service militaire volontaire ». Par conséquent, ils ont décidé de redonner vigueur à l'ULDP² et ont créé l'Action Liégeoise pour la Paix.

Ce mouvement est porté par le principe « Si tu veux la paix, travaille à construire la paix, et non la guerre ! » Il se veut pluraliste et unitaire, opposé à la logique d'une économie de guerre. Celle-ci nous mène en effet dans une impasse à la fois morbide et inutilement coûteuse en dépenses publiques.

Plus d'informations consultez le site en construction: <https://www.liegepaix.be/> Vous y trouverez notamment une lettre aux parents et à leurs enfants en réponse au Ministre Vrancken : <https://liegepaix.be/docu/Lettre-aux-parents-et-enfants.pdf> (à diffuser largement) et les diaporamas de deux conférences débats :

- ▶ Quel avenir pour la paix ? Avec Pierre Galand et Nicolas Destrée le 20 septembre dernier. (voir...)
- ▶ L'OTAN et les actuelles dépenses militaires européennes par Christophe Wainski (prof à l'ULB) le 19 décembre.

LUTTES COMMUNES



Ce thème a été développé en quatre étapes :

Comment expliquer la remilitarisation de l'Europe ?

Le régime autoritaire en place à Moscou peut évoquer certains faits comme autant de menaces : l'effondrement du Pacte de Varsovie, l'ancrage économique et militaire occidental de pays de l'Europe de l'Est. De fait, les USA promeuvent une extension de l'OTAN. Ils exigent que chaque membre de l'OTAN contribue à hauteur de 5 % de son PIB en achetant à des entreprises US et enfin Trump déclare clairement sa volonté de vassaliser l'Europe et de soutenir l'extrême droite.

La réponse de l'UE au discours de J.D. Vance à Munich en février 2025, c'est un plan de réarmement de l'Europe « Vision Stratégique défense 2025 », soit 800 milliards d'euros ou 4 % du PIB pour la défense. Ainsi la Belgique achète pour 280 millions d'euros de missiles aux USA, l'Allemagne propose de vendre du matériel à l'Ukraine en l'achetant aux USA.

Ces achats sont justifiés par la création d'un climat de peur. Les médias nous inondent d'informations concernant les drones qui pourraient être russes. Ils interviewent des militaires qui affirment qu'on n'est plus en temps de paix. Des analyses soulignent l'impréparation militaire européenne, sans préciser à quoi. Et en passant sous silence les exercices communs et réguliers des partenaires de l'OTAN. En faisant croire à un déficit des forces armées européennes de manière parfois **saugrenue**. La marine belge a commandé une troisième frégate ... mais l'OTAN en possède 128 et les États de l'UE 115 alors que la Russie en possède 12 ! Un rapport danois alerte sur une possible attaque de la Russie, une fois que la guerre en Ukraine prendra fin. Mais ce rapport n'est pas accessible. L'Arizona a décidé et la Force aérienne a reçu ses premiers F35 en remplacement des F16 mais qui va payer ?

Les choix politiques actuels en matière de défense sont-ils raisonnables ?

L'analyse des budgets de défense au niveau mondial en 2024 en milliards de dollars est explicite : le budget de la Russie s'élève à 149, celui des USA à 997, celui de l'OTAN à 1506, celui des Etats européens de l'OTAN à 454, celui du Belarus à un et celui de la Chine à environ 314. Enfin celui de l'UE à 317, celui du Royaume Uni à 80. (Source OTAN 2021 <https://www.visualcapitalist.com/>)

Si on compare les équilibres des armements (Rapport Military Balance IISS, 2024), l'UE dispose d'environ 4000 chars, 6000 véhicules de combat d'infanterie, 11500 pièces d'artillerie et plus de 1550 avions de combat (sans la Grande Bre-



tagne ni la Turquie) alors que la Russie dispose de 1800 chars, 4170 véhicules de combat d'infanterie, 5570 pièces d'artillerie et 1300 avions de combat. Or les militaires recommandent en général une supériorité de 2 contre 1 pour mener une offensive.

Qui paiera la militarisation croissante et qui en profitera?

Des entreprises peuvent y gagner. Selon une étude du SIPRI, les États de l'UE ont acheté et importé 50 % de leur matériel à des entreprises étatsuniennes sur la période 2019-2023. Certains décideurs européens imaginent que cette politique pourrait relancer une certaine activité économique. Mais le secteur de l'armement ne représente que 3 % de l'économie européenne et donc les chances d'un effet de relance européen sont très faibles et certainement moindre qu'un investissement dans la construction, par exemple.

L'UE a décidé qu'il fallait investir 800 milliards d'€ dans le cadre de l'initiative Readiness 2030, et elle incite les États à s'endetter. Le réarmement devra donc être payé par de l'argent public, ce qui risque de provoquer un appauvrissement de la société européenne.

Comment défendre un autre avenir, fondé sur la paix, la justice sociale et la démocratie ?

Certes, cette relance a un impact positif pour certaines entreprises : des rockets de Thales et Forges de Zeebruge se retrouvent en Papouasie occidentale ; des fusils

d'assaut FN Scar dans la police militaire de l'État de Sao Polo, qui tue notamment des habitants des favellas (plus de 800 personnes chaque année de 2015 à 2020) ; des ailerons de réacteurs de Safran Aero Booster sont montés sur des chasseurs de bombardier F15 dont certains ont été exportés en Israël ; des tourelles de char produites par John Cockerill sont montées au Canada et vendues à l'Arabie Saoudite...

Les conséquences humaines des exportations européennes d'armes sont bien documentées.

Or, il est possible de mener une politique de sécurité européenne faiblement militarisée, qui vise à protéger les populations au lieu d'exiger d'elles qu'elles se sacrifient. Une politique de cohésion sociale plutôt que de haine de l'autre. Une politique qui s'attaque de manière cohérente au réchauffement climatique, plus dangereux que la menace russe.

Il faut repenser et relancer la diplomatie du désarmement et du contrôle mondial des armements, en interdisant et condamnant les mines anti-personnel, les robots tueurs, l'usage d'armes nucléaires. L'effondrement de ces traités met l'humanité en danger.

Il faut une politique étrangère européenne cohérente et qui assure la paix.

Pour construire la paix en 2026, organisons-nous et réunissons toutes les forces de paix !





Attac Liège propose

Barricade, Rue Pierreuse 15 à Liège



Mardi 17 février à 19h

CONFÉRENCE-DÉBAT SIMON WATTEYNE

REGARD HISTORIQUE SUR LA
BELGIQUE : UN ENFER FISCAL
À RÉFORMER ?

Ed. responsable : Christine Pajoncille - Rue Janssens, 6 - Liège

www.attacleige.be | info@attacleige.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles





ATTAC-Liège vous invite à une conférence



ATTAC Liège & le Séminaire du Vinci présentent
Conférence-débat avec Jean-François MAYENCE
Rue Cockerill, 86 à Seraing

Samedi 24 janvier à 10h
COLONISATION DE L'ESPACE
ENJEU GLOBAL ET RESPONSABILITÉS DES ÉTATS
Conférence-débat avec Jean-François MAYENCE de BELSPO



Information sur : attacliege.be
Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Colonisation de l'espace - Enjeu Global et Responsabilités de états

Avec Jean-François Mayence

le samedi 24 janvier 10h

Cercle Leonardo Da Vinci
Rue Cockerill 86 à Seraing

info@attacliege.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



ATTAC Liège & le Séminaire du Vinci présentent
Conférence-débat avec Maëlle Villani
Rue Cockerill, 86 à Seraing

Samedi 21 février à 10h
ARTIQUE EN DANGER
POURQUOI TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ ?
Conférence-débat avec Maëlle Villani (ingénierie et doctorante financée par le FNRS à l'UCLouvain)



Information sur : attacliege.be
Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Arctique en danger - Pourquoi tout le monde est concerné

Avec Maëlle Villani

le samedi 21 février 10h

Cercle Leonardo Da Vinci
Rue Cockerill 86 à Seraing

info@attacliege.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



ATTAC Liège & le Séminaire du Vinci présentent
Conférence-débat avec Hugues Bersini
Rue Cockerill, 86 à Seraing

Samedi 21 mars à 10h
UNE IA QUI COMPREND PLUS QUE NOUS NE COMPRENONS CE QU'ELLE COMPREND
Conférence-débat avec Hugues Bersini



Information sur : attacliege.be
Avec Hugues Bersini

Une IA qui comprend plus que nous ne comprenons ce qu'elle comprend

Avec Hugues Bersini

le samedi 21 mars 10h

Cercle Leonardo Da Vinci
Rue Cockerill 86 à Seraing

info@attacliege.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



% ATTAC-Liège vous invite à un ciné-débat %

CINE-DEBAT
Au Boulot!

ON FILM DE GILLES PERRET & FRANÇOIS RUFFIN

Le vendredi 20 mars 2026
18h repas (7/8 €) - 19h projection (3€)

Peut-on rééquilibrer les richesses ?

Centre Culturel de Seraing
Rue Renaud Strivay 44 - 4100 Seraing

AU BOULOT !
De Gilles Perret & François Ruffin

le vendredi 20 mars 18h

Centre Culturel de Seraing
Rue Renaud Strivay 44 à Seraing

info@attacliege.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

% ATTAC-Liège vous invite à un ciné-débat %

Attac Liège & le Centre Culturel de Seraing proposent
Au Centre Culturel de Seraing
Rue Renaud Strivay, 44 - 4100 Seraing

Samedi 6 mars à 18h
CINÉ-DÉBAT
HUMUS
de Carole Poliquin

HUMUS
De Carole Poliquin

le samedi 6 mars à 18h

Centre Culturel de Seraing
Rue Renaud Strivay 44 à Seraing

info@attacliege.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Avec l'aimable autorisation de Frédéric Dubus ; dessin publié dans *La Libre* et *La Dernière heure*



SOUTIEN

SOUTENIR ATTAC

Ça fait du lien là où ça passe

REJOIGNEZ-NOUS

dans nos actions, nos rencontres, nos formations.

Renouvez votre soutien financier

(à partir de 20 euros / an pour qui jouit de rentrées financières décentes
et de 10 euros / an pour les revenus riquiquis)

Ensemble, tentons de changer les rapports de force.

Compte Triodos : BE02 5231 4086 9640

www.attacleige.be

info@liege.attac.be

Rue du Plope, 184 – 4041 HERSTAL

CONNAISSEZ-VOUS LE LEGS EN DUO ?

Le legs en duo est une technique qui consiste - lorsqu'un testateur laisse comme héritiers des personnes éloignées et donc fortement taxées - à léguer une partie importante de son patrimoine à une association [...], faiblement taxée en droits de succession, à charge pour celle-ci de payer la totalité des droits de succession en bénéficiant d'une petite partie du legs en plus des héritiers choisis ; ceux-ci ne payant pas de taxes, ils reçoivent davantage.

Si cela vous intéresse, contactez-nous.

**ADHÉREZ
À ATTAC**



Mardi 17 février, 19h

Conférence-débat de Simon Watteyne, *Regard historique sur la Belgique : un enfer fiscal à réformer*
Barricade, rue Pierreuse, 19-21 à 4000 Liège

Samedi 21 février, 10 h

Maëlle Villani (bioingénierie), *Arctique en danger – pourquoi tout le monde est concerné ?*
Cercle Leonardo Da Vinci, rue Cockerill, 86 à Seraing

Mardi 3 mars, 19h

Rencontres avec des femmes palestiniennes
Barricade, rue Pierreuse, 19-21 à 4000 Liège

Vendredi 6 mars, 18h

Ciné débat Humus
Centre Culturel de Seraing, rue Renaud Strivay

Mercredi 11 mars, 18 h à 20 h

jeu Alimen'Terre
en partenariat avec Canopea et Financité
Centre Culturel de Seraing, rue Renaud Strivay

Jeudi 12 mars, 19 h – 21 h

Cycle *Femmes et argent*, en partenariat avec Financité et La Ligue des familles
La Menuiserie

Vendredi 20 mars, 18 h

Projection-débat du film de Mermet et Ruffin, *Au boulot !*
Centre culturel de Seraing, rue Renaud Strivay

Samedi 21 mars, 10 h

Hugues Bersini *Une IA qui comprend plus que nous ne comprenons ce qu'elle comprend*
Cercle Leonardo Da Vinci, rue Cockerill, 86 à Seraing

LES RICHES CAPTENT 82% DES RICHESSES



AGENDA

(PREMIÈRE PARTIE)

Samedi 24 janvier 2026, 10 h

Jean-François Mayence, *La colonisation de l'espace*
Cercle Leonardo Da Vinci, rue Cockerill, 56 à Seraing

Mardi 27 janvier, 19 h30

Groupe de lecture Simon Watteyne : *La Prédominance d'une fiscalité libérale en Belgique. Une histoire politique (1847-1962)*.
Casa Nicaragua, rue Pierreuse, 23 à 4000 Liège

Mardi 10 février, 19h30

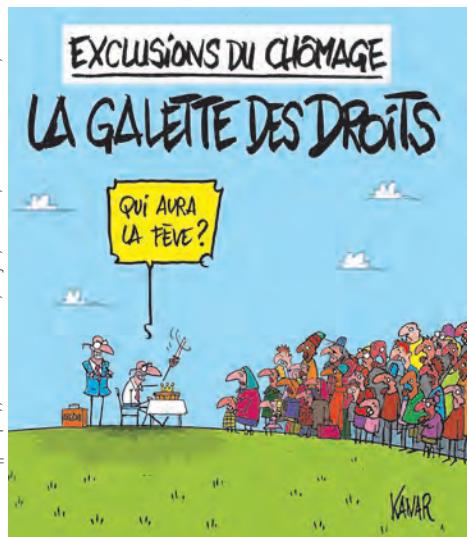
Groupe de lecture Blain / Jancovici, *Le Monde sans fin*
Casa Nicaragua, rue Pierreuse, 23 à 4000 Liège

Jeudi 12 février, 19 h – 21 h

Cycle Femmes et argent, en partenariat avec Financité et La Ligue des familles
La Menuiserie, rue de l'Académie

SOMMAIRE

Édito	2	Jeu	16
Le Sens de la merveille	3	Atlas feral	17
Venezuela	4	Bonnes nouvelles	19
Amère histoire du sucre	5	Sans papiers	21
Green deal ?	8	Paix	23
Taxes	9	annonces	27
Chômage	10	Soutien	30
Esperanto	14	Agenda	32-31



© Kanar | <https://matribune.be/Sujet/dessins/la-dent-du-kanar/>